

Pourquoi tant de conflits coutumiers dans les collectivités - chefferies du Nord-Kivu ?

Une question, peut-être, mal venue, mais nécessaire. Surtout en ce moment où le Kivu coutumier est en voie d'ignorer ses traditions ou d'en passer outre. A voir le nombre des conflits coutumiers qui s'empilent dans des dossiers des responsables politico-administratifs à tous les échelons de l'administration au Kivu, l'on est en droit de poser ce genre de question.

Le Nord-Kivu occupant une bonne place dans le souci et préoccupations de l'autorité dans le règlement des conflits à caractère coutumier, nous allons lui consacrer quelques réflexions.

Sur un total de 17 collectivités composant le Nord-Kivu, 10 d'entre elles sont des collectivités-chefferies c'est-à-dire régies par la coutume. Et de ces 10 chefferies, 3 seulement peuvent prétendre ne pas avoir des problèmes ou conflits coutumiers dans l'exercice du pouvoir en matière de succession.

L'on peut citer sans aucune crainte, la collectivité-chefferie de Bashu dans la zone de Beni où règne, malgré son absence prolongée pendant une certaine période dans sa collectivité, le mwami Kalemiri Numa. Après son père, personne n'a osé revendiquer son siège. C'est lui le successeur reconnu par la coutume et accepté par la population. Vient ensuite la collectivité-chefferie de Watalinga toujours en zone de Beni. C'est le mwami Sambili qui "gouverne" à Kamango sans contestation.

Et enfin, la collectivité-chefferie des Bashali dans le Masisi et que dirige sans contestation ni revendication le mwami Bashali Mokoto Nyanguba, fils héritier, accepté et écouté.

Par contre, à côté de ce calme, c'est une atmosphère de tension chez d'autres. Tantôt, c'est un fils qui ne supporte pas son père : tel est le cas chez les Bahunde où le mwami Kalinda Mufune est difficilement supporté par son propre fils Kalinda Abasi qui a régné un moment donné à Bweremana lorsque son grand père l'ayant désigné, était immobilisé par la vieillesse.

Ailleurs, c'est l'ensemble de la population qui conteste son chef, comme c'est le cas chez les Bamate où le chef Mukosa Senge, maladif et incompétent ne fait que se saouler la gueule

du matin au soir. Lui, c'est son comportement qui n'est pas digne. La coutume, elle, tient beaucoup à la dignité.

Ailleurs encore, c'est le véritable héritier qui revendique sa place cédée momentanément à un cousin ou neveu. C'est le cas chez Baswaga en zone de Lubero où le pouvoir est exercé par le citoyen Matimbya, neveu du feu Byondi, mwami de Baswaga qui a préféré laisser son neveu à la tête de la collectivité avant sa mort.

Ici ou là, un vent de contestation souffle. L'on fait prévaloir ses droits, l'on pointe du doigt un usurpateur malin. C'est ce qui se dit par exemple dans le Bwito où la famille du feu mwami Bukavu a déterré un ancien dossier mettant en cause la montée du citoyen Buunda à la tête de la chefferie.

Nul n'ignore la scène qui se passe dans le Bwisha où les frères d'un même parent sont devenus de grands ennemis se livrant une véritable bataille. Tous sont dans la course. Chacun se dit héritier légitime et espère régner un jour en maître absolu, incontesté et adoré comme ce fut le cas de leur feu père, mwami Ndeze Rugabo II. Ici, la coutume s'est trouvée devant un casse-tête chinois.

Un cas qui semble aussi virulent que celui de Bwisha est celui de Bukumu où la coutume ne parvient pas à se prononcer.

A sa mort, le mwami Kahembe Biganuka des Bakumu (Goma) se prononce en faveur de son second fils Butsitsi et non en faveur de son aîné Bigaruka qu'il a, du reste, banni publiquement.

Et cela à la suite du mauvais comportement de ce fils aîné. C'est ainsi que le second fils nommé Butsitsi se verra au trône. Malheureusement, il mourra deux ans après alors que son fils héritier était encore en bas âge. La régence sera assumée curieusement par le fils aîné pourtant banni, Bigaruka. Et à la mort de celui-ci, il désigne son propre fils Bigaruka Bakungu en lieu et place du fils de Butsitsi aujourd'hui majeur. Ces deux frères aussi se livrent une guerre. Le Gouverneur de région a demandé que cette affaire soit tranchée par la coutume. Ce que cette coutume doit dire c'est de savoir si le fils aîné est d'office héritier ou l'héritier est celui qui aura été jugé vala-

ble et présenté par le père avant sa mort.

A cette question, nous avons eu à recourir aux conseils d'un des vieux Bami qui soit encore en vie, il s'agit du mwami Kinawa Mekunde Kimbwa des Batangi en zone de Lubero. Le sage nous dira ceci : "Tous mes collègues, les Ndeze, les Kalinda, les Kabare et autres Longangi sont déjà dans l'autre monde. Ils m'attendent. Je vais les suivre, mais il ne fallait pas que ce départ soit le départ de la coutume, de la sagesse. Pourquoi ne pas res-

pecter la parole laissée par un partant. Ce n'est pas l'ordre d'ainesse qui constitue la sagesse mais c'est la nature de l'homme ou du fils qui est appelé à remplacer son père".

Et au mwami Kinawa de nous préciser qu'il a déjà pointé un de ses fils qui lui succèdera. Il n'est pas nécessairement son fils aîné. Mais ce qu'il faut absolument faire avant sa mort, c'est de présenter à sa population son futur mwami au lieu de laisser des testaments qui sont parfois tronqués. Cela,

a-t-il conclu, évitera et à la famille et à l'autorité beaucoup de tergiversations, d'intrigues et de jeux.

Justement, si nous n'avons pas cité la collectivité des Batangi parmi celles qui n'ont pas de problèmes coutumiers c'est parce que nous étions informés du conflit qui règne déjà entre ses fils alors qu'il est encore en vie. Il ferait mieux de trancher avant le sommeil comme lui-même le conseille.

Wakilongo M. Nyembo.

Il est grand temps de privatiser la COPEVI

La Coopérative de pêche de Virunga, en agré-gé "COPEVI", a été créée par le pouvoir colonial lors de l'érection de l'actuel parc national des Virunga. Toutes les terres prises aux différentes collectivités devenaient ipso facto inaccessibles pour la chasse et la pêche, cependant que le même pouvoir constituait sur le lac Edouard, précisément à Vitshumbi, une coopérative de pêche pour pallier la carence protéique parmi les populations déplacées.

Ce lac, une véritable mine d'or offrit à cette coopérative tout ce dont elle pouvait avoir besoin pour son épanouissement. C'est ainsi que la Copévi alors Copile, coopérative de pêche industrielle du lac Edouard obtint une grande renommée nationale. Sa production atteignait presque tous les coins de la République. Ses membres et ses travailleurs n'avaient pas à se plaindre.

Depuis un certain temps, cette coopérative, a perdu tout ce qu'elle avait de prestigieux ! Plus d'embarcation, plus de moyen de conservation ni de séchage de poissons, plus d'ouvriers etc...

Devenue une affaire des chefs coutumiers dont les collectivités avaient cédé des terres lors de l'érection de l'actuel parc national des Virunga, la Coopérative a cessé d'exister, devenant ainsi une véritable vache à lait des chefs.

Les populations les plus concernées sont celles qui n'ont jamais bénéficié des protéines des poissons de la coopérative comme souhaité. La production elle-même ne cessait de baisser jusqu'à atteindre le niveau le plus bas ! Ainsi donc, la situation

est aujourd'hui catastrophique.

Des travailleurs impayés durant des mois et des mois, des fournisseurs jamais honorés, une libéralisation théorique, voilà la physiologie hideuse qu'affiche aujourd'hui l'ancienne COPILE. Disons tout simplement que la Copévi se meurt, lentement et sûrement. Actuellement, elle ne vit que des cotisations que lui consentent quelques pêcheurs individuels demeurés encore à Vitshumbi. Et le peu d'argent collecté se volatilise dans des assemblées et autres rencontres qui n'aboutissent à rien. Une malheureuse trésorerie qui doit encore supporter des dépenses inutiles.

Sa privatisation, une solution

Ce n'est pas le poisson qui fait défaut dans le lac ex - Edouard, ce n'est pas non plus les matériels de pêche qui manquent dans des maisons commerciales installées au Zaïre pour que les choses aillent pour le mieux à la Copévi.

Ce qui manque c'est l'esprit d'organisation, la capacité de ses animateurs.

La Copévi n'appartient pas à l'Etat pour que l'on parle de la privatisation; mais la décision de son appartenance à tel groupe relève de l'Etat. C'est pour cette raison que nous parlons de sa privatisation comme une solution de sa survie.

En effet, il suffirait d'un groupe spécialisé dans la pêche industrielle, un groupe bien équipé matériellement et financièrement pour le démarrage afin de voir la coopérative jouer pleinement son rôle.

Si la privatisation ne peut être totale autant songer alors à une location. Louer la coopérative à un groupe comme susdit et l'on assistera à une amélioration certaine. Laisser cette coopérative entre les mains des chefs, c'est accentuer l'anarchie et précipiter sa disparition.

Wakilongo M. Nyembo.

L'institut Mikenno réouvert

Dans notre édition n° 257 du 9 au 16 novembre, nous portions à la connaissance de l'autorité et au public de nos lecteurs un malheur qui avait frappé les 400 élèves et professeurs de l'Institut Mikenno de Goma dont la toiture avait été emportée par une averse.

Nous suggérions dans le même entrefilet que l'autorité régionale puisse s'occuper du problème

L'appel a été entendu et ainsi, à cette ren-

trée scolaire du mois de septembre, les enseignants ainsi que leurs élèves peuvent réoccuper les locaux de leur école.

En effet, le Président régional du MPR a mis à la disposition du chef de division de l'EPS au Kivu des moyens nécessaires au chef de la sous-division de l'EPS au Nord-Kivu de tout mettre en oeuvre pour élever à nouveau la toiture de l'Institut Mikenno. C'est ce qui a été impeccablement fait.

Wakilongo M. Nyembo.